

DRUITS

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Connais-tu

L'histoire de l'homme qui s'est battu pour que tous les enfants du monde aient des droits reconnus et respectés ? Non? Voici l'histoire du Docteur Korczak.

Il était une fois... dans les années 1930, un médecin qui consacrait sa vie à soigner et à aider les enfants de Varsovie. Il s'appelait Janusz Korczak. Tous les Polonais le connaissaient car il animait une émission de radio pour les enfants. Il les écoutait et leur racontait des histoires. Il avait aussi créé des orphelinats dont il s'occupait lui-même, et conçu un journal dans lequel les enfants écrivaient librement. A l'époque, c'était très rare ! En 1939, comme tu le sais, la guerre a éclaté. L'émission radio du docteur a été interdite parce qu'il était juif. Cela ne l'a pas empêché de continuer à défendre les enfants ! Tous les jours, il prenait de très gros risques en sortant chercher de la nourriture pour les orphelins qu'il avait recueillis. Il fût arrêté plusieurs fois parce qu'il refusait de porter le brassard avec l'étoile de David. Il faisait tout ce

qu'il pouvait pour que les nazis ne s'approchent pas des enfants qu'il protégeait. Il savait où les trains les emmèneraient... Et lorsque l'armée allemande s'en est prise à eux, il a choisi de les suivre, même s'il savait que cela lui coûterait sans doute la vie. Il est mort aux côtés de ses petits orphelins, au camp d'extermination de Treblinka.

Son courage et son dévouement ont profondément bouleversé la Pologne qui a perdu des milliers d'enfants pendant la guerre. En 1978, Stanislaw Ostrowski, le chef de l'Etat polonais a convaincu l'Organisation des Nations Unies de voter une Convention Internationale pour que les enfants soient protégés et respectés partout dans le monde. Onze ans plus tard, la Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée par l'ONU.

Connais-tu

les grandes étapes des droits de l'enfant ?

Comme tu l'as compris, il a fallu attendre la fin du 20^{ème} siècle et bien des guerres pour que l'ensemble des pays du monde reconnaissent des droits fondamentaux pour tous les enfants.

**1789...1924...1946...1948...1959...1978...1979
...1989...1990...2000 ... toutes les dates**

1789 Les révolutionnaires proclament dans la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** que "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits". C'est un bon début mais les enfants n'ont toujours pas de droits à eux. Ils ne vont pas tous à l'école, beaucoup sont exploités ou travaillent. Ils ne sont pas protégés et souvent mal soignés.

1924 Après la 1^{ère} guerre mondiale qui a fait des millions d'orphelins, la Société des Nations adopte une **Déclaration sur les Droits de l'Enfant**. Elle dit que "l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur" et reconnaît que les adultes ont des devoirs envers les enfants.

1946 Les ravages de la seconde guerre mondiale font prendre conscience de l'importance de renforcer la protection des enfants victimes des conflits armés. L'Organisation des Nations Unies (ONU) chargée de développer des relations de paix entre tous les Etats du monde, crée l'UNICEF (qui est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) afin d'aider les enfants touchés par les désastres de la seconde guerre mondiale. L'UNICEF continue aujourd'hui de défendre et de protéger les droits de l'enfant et met en place des programmes d'action partout dans le monde.

1948 L'ONU adopte la **Déclaration Universelle des droits de l'Homme** qui ne comporte qu'une phrase sur les enfants ! "La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale".

1959 Les Nations Unies adoptent une nouvelle déclaration des droits de l'enfant le 20 novembre. C'est une avancée mais les Etats signataires ne sont pas obligés de l'appliquer. Il y a encore du chemin à accomplir pour convaincre !

1978 La Pologne, qui a perdu des millions de personnes pendant la seconde guerre mondiale, donne une nouvelle impulsion en citant le courage du docteur Korczak qui a sacrifié sa vie pour les enfants victimes de la folie des adultes. Elle réussit à imposer l'idée aux autres Etats qu'un texte obligatoire pourrait davantage protéger les enfants. Elle permet aussi de reconnaître que l'enfant a, comme tous les Hommes, des droits et des libertés. La machine est lancée !

1979 Est déclarée **Année internationale des Enfants**. L'ONU décide de rédiger une Convention sur les droits de l'enfant qui devra obligatoirement être respecté par tous les Etats du monde. Il faudra encore dix longues années de négociation.

1989 Le 20 novembre la Convention internationale des droits de l'enfant est finalement adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Nations Unies. C'est une étape fondamentale dans l'histoire de l'humanité ! Elle reconnaît - à travers 41 articles - des droits fondamentaux à tous les enfants du monde.

1990 La France ratifie la Convention.

2000 le Parlement français crée une Autorité Indépendante chargée de défendre et promouvoir les droits de l'enfant : c'est la Défenseure des enfants.

2006 Dominique Versini est nommée Défenseure des enfants. Elle a succédé à Claire Brisset qui fût la première Défenseure des enfants. Tu peux écrire à Dominique Versini si tu constates qu'un droit de l'enfant n'est pas respecté : www.defenseuredesenfants.fr
104, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris

Le savais-tu ?

le 20 novembre est la Journée internationale des droits de l'enfant.

A ton avis pourquoi a-t-on choisi cette date ?

Découvre la Convention internationale des droits de l'enfant ...

La Convention a été ratifiée par 193 Etats (seuls la Somalie et les Etats-Unis ne l'ont pas fait). Ratifier, cela veut dire que les Etats se sont engagés à appliquer et respecter cette Convention pour tous les enfants du monde, sans aucune différence.

Cette Convention est un long texte qui comprend 54 articles définissant les droits des enfants et les obligations des Etats pour les appliquer.

Le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est chargé de surveiller la façon dont les Etats appliquent les droits des enfants. Tous les 5 ans, les Etats doivent lui rendre un rapport sur les progrès qu'ils ont réalisé pour l'éducation, la santé, la protection des enfants etc... Le Comité des droits de l'enfant donne alors son avis et fait des recommandations sur ce qu'il reste à faire pour améliorer la vie des enfants.

Le savais-tu ?

Selon la Convention, un enfant est une personne de moins de 18 ans sauf si la loi de son pays lui donne la majorité plus tôt.

Découvre les 12 droits que la Défenseure des enfants a choisi de te présenter

Droit à l'égalité

Tous les enfants sont égaux en droits : filles, garçons, quelles que soient leurs origines ou celles de leurs parents.

Droit de vivre en famille

Chaque enfant doit pouvoir grandir dans une famille, entouré d'amour et de compréhension. Les parents doivent veiller à son développement et son épanouissement. L'Etat doit les aider à remplir leur devoir.

Droit d'avoir une identité

Tout enfant doit posséder un nom, un prénom et une nationalité afin d'être reconnu de tous et de bénéficier des droits et de la protection de l'Etat.

Droit à la santé

L'Etat doit garantir à l'enfant le meilleur état de santé possible. Il doit mettre en place une sécurité sociale, construire des hôpitaux, ...

Droit à l'éducation et aux loisirs

L'Etat doit mettre en place une école primaire gratuite et obligatoire pour tous les enfants. L'enfant a aussi le droit à des loisirs et au repos.

Droit pour l'enfant handicapé de vivre avec les autres

Les enfants porteurs de handicap doivent avoir les mêmes droits que les autres. L'Etat doit les protéger des discriminations et les aider à être le plus autonome possible. Il doit leur donner les mêmes chances qu'aux autres enfants.

Droit à la protection de la vie privée

L'enfant a le droit d'avoir une correspondance, des relations amicales, etc. sans être surveillé et contrôlé de façon abusive. Ses données personnelles (nom, prénom, image,...) doivent être protégées, notamment dans les médias et sur internet.

Droit à l'expression

L'enfant doit être entendu sur les questions qui le concernent. Il a également le droit de participer à des associations, d'exprimer ses idées, d'écrire dans un journal ...

Droit d'être protégé contre les violences

Aucun enfant ne doit subir de violence, qu'elle vienne des adultes ou des autres enfants, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle.

Droit d'être protégé contre l'exploitation

L'enfant doit être protégé contre l'exploitation économique, sexuelle ou autre. Il ne doit pas être obligé de réaliser des travaux dangereux (par exemple dans les mines...) et de travailler au lieu d'aller à l'école.

Droit à une justice adaptée

Quand un enfant a commis une infraction, la justice doit le juger en prenant en compte son âge, sa maturité et sa situation de vie.

Droit d'être protégé en temps de guerre

Les enfants doivent être protégés en priorité en temps de guerre. Les Etats doivent empêcher qu'ils soient exploités en tant qu'enfants soldats.

Quiz

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention! Si tu as 12/12, tu es un(e) champion(ne) !

A Qu'est-ce que la CIDE ?

1. La Compagnie internationale des éléphants
2. La Convention internationale des droits de l'enfant
3. Un produit corrosif

B A quoi sert la CIDE ?

1. A protéger les enfants des pays riches
2. A protéger tous les enfants sans exception et à défendre leurs droits
3. A nettoyer les métaux

C Joins chaque déclaration à son message principal :

1. Déclaration universelle des droits de l'Homme ("Human rights", ONU, 1948)
2. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (France, 1789)
3. Convention internationale des droits de l'enfant (ONU, 1990)

 A B C

- A. Article premier :
"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits"
- B. Article premier : *"Les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits."*
- C. Les enfants ont les mêmes droits *"sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique, sociale..."*

D Le pays qui a convaincu l'ONU de rédiger la CIDE est :

1. la France
2. les Etats-Unis
3. la Pologne

E Selon la Convention, un enfant est une personne de moins de :

1. 15 ans
2. 16 ans
3. 18 ans

F Quels sont les États qui se sont engagés à respecter la CIDE ?

1. Tous les pays d'Europe et les États-unis
2. Tous les pays du monde sauf la Somalie et les États-Unis
3. Tous les pays du monde

G Depuis quand la France s'est-elle engagée à appliquer la Convention internationale des droits de l'enfant ?

1. 1959
2. 1989
3. 1990

H Selon toi, la CIDE affirme que les enfants ont le droit :

1. d'aller à l'école
2. d'acheter des vêtements de marque
3. de ne pas subir de violence
4. d'exprimer leur avis

I Qui est la Défenseure des enfants?

1. La chef des juges des enfants
2. Une Institution indépendante qui défend les droits de l'enfant
3. Une avocate d'enfants

J Qui peut écrire à la Défenseure des enfants?

1. Les enfants
2. Les parents
3. Les professeurs, les assistantes sociales et les éducateurs

K Dans quels cas peut-on écrire à la Défenseure des enfants?

1. Lorsqu'un enfant se fait gronder par ses parents
2. Lorsqu'un enfant n'est pas d'accord avec ses professeurs
3. Lorsqu'un droit fondamental d'un enfant n'est pas respecté

L Tous les pays qui ont ratifié la CIDE ont nommé un Défenseur des enfants indépendant.

1. Vrai
2. Faux

Compte tes points : .../12

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités autour des droits de l'enfant à réaliser avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux ! Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser les idées toutes faites !

- 1** Quelles sont les différences entre un adulte et un enfant ?
(leurs droits, leurs besoins,...)
- 2** Pourquoi les enfants ont-ils besoin de droits à eux ?
- 3** Penses-tu que tous les droits des enfants sont respectés en France ?

Enquête

Connais-tu une personnalité (autre que la Défenseure des enfants) engagée dans la défense des droits l'enfant ? Réalise son portrait.

Pour aller plus loin

As-tu bien compris les douze droits fondamentaux ?

- 1** Certains concernent plus la protection des enfants. D'autres concernent l'expression ou la participation des enfants à la vie de la société. Enfin, certains impliquent des aides de l'Etat (écoles, hôpitaux, aides sociales...) pour les enfants. Classe les douze droits en trois colonnes : "Protection", "Participation" et "Aides". Attention ! Certains droits peuvent avoir leur place dans deux ou même trois colonnes !
- 2** Choisis un des douze droits fondamentaux des enfants présentés par la CIDE et illustre-le par une affiche. (pour bien réaliser ton affiche, tu peux consulter le site des Francas qui te proposera quelques éléments de méthode : www.franca.asso.fr)

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e)...
Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque
la plus proche de chez toi !

LE CODE JUNIOR. LES DROITS ET OBLIGATIONS DES MOINS DE 18 ANS

Dominique Chagnollaud.
Dalloz, 2006.

MIEUX COMPRENDRE MES DROITS, MES RESPONSABILITÉS

Le petit Moutard, 1999.

TOUS LES ENFANTS ONT DES DROITS !

Bruno Muscat, Manu Boisteau.
Bayard jeunesse, 2004.

DES ENFANTS ET DES LUCIOLES.

M. Bonnet.
Documentaire dès 11 ans.
Collection rue du monde,
1999.

LE GRAND LIVRE DU JEUNE CITOYEN

Bernard Epin.
Rue du monde. 1998.
Documentaire. Dès 9 ans.

LES DROITS DE L'ENFANT

Zarina S. Khan.
Nathan, 1991.

LE PETIT CITOYEN

Jean-Pierre Perdrizet,
Casterman, 1994.

LE GRAND LIVRE DES DROITS DE L'ENFANT

Alain Serre.
Rue du monde, 1998.
Documentaire dès 9 ans.

Réponses du quiz

Quiz "Convention"...

A réponse : 2

La Convention internationale des droits de l'enfant définit leurs droits fondamentaux. Ce sont les États qui ratifient la CIDE et s'engagent à la faire respecter. Pour cela, ils doivent faire en sorte que tout le monde connaisse et respecte les droits de l'enfant (en aidant les familles en difficulté, en punissant ceux qui ne respectent pas la CIDE, etc.)

B réponse : 2

La CIDE est essentielle car elle rappelle aux États (et aux parents) qu'ils ont des devoirs envers les enfants. Ils doivent les protéger, leur permettre de participer à la vie de la société, à des loisirs et créer des écoles et des hôpitaux...

C réponses : 1B, 2A, 3C

Rappelle-toi que depuis la Révolution française, des hommes et des femmes se sont battus et sont morts pour que les droits humains et les droits de l'enfant soient reconnus partout dans le monde. La Convention internationale est l'aboutissement d'un long processus de reconnaissance des droits de l'Homme et de l'enfant.

D réponse : 3

E réponse : 3

La Convention garantit une protection et des droits spécifiques à tous les individus de moins de 18 ans et demande aux États d'en faire autant ! En France, la majorité est à 18 ans mais ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde.

Le fait d'être un enfant jusqu'à 18 ans est important car cela te garantit des droits spécifiques et des protections devant la justice.

F réponse : 2

Lors de l'adoption de la CIDE par les Nations Unies, les États-Unis appliquaient la peine de mort aux mineurs. La Cour Suprême des États-Unis a aboli cette pratique en 2005 mais les États-Unis n'ont toujours pas signé la CIDE. La Somalie n'a pas signé la CIDE pour d'autres raisons (c'est un pays déchiré par les guerres et qui ne possède pas de véritables structures d'Etat).

Réponses des quiz et des devinettes

G réponse : 3

La France est l'un des premiers pays européens à avoir ratifié la CIDE, le 7 août 1990.

H réponses : 1,3,4...

et bien d'autres !

La CIDE reconnaît des droits fondamentaux aux enfants. Elle ne leur donne pas tous les droits!

I réponse : 2

La Défenseure des enfants s'appelle Dominique Versini. Elle est indépendante (elle ne peut recevoir d'ordre de personne, ni être réprimandée parce qu'elle signale qu'une administration ou une personne ne respecte pas les droits des enfants). Elle est chargée d'informer les enfants de leurs droits et de veiller à ce que la loi française prenne bien en compte les articles de la CIDE. Avec son équipe, elle s'occupe des enfants dont les droits ne sont pas respectés.

J réponses : 1, 2 et 3

Lorsqu'un droit d'un enfant n'est pas respecté, les personnes de sa famille, ses professeurs, les assistantes sociales, les éducateurs, les médecins mais aussi les associations peuvent le signaler à la Défenseure des enfants. Un enfant peut lui-même lui écrire : par courriel à www.defenseuredesenfants.fr, ou par courrier au 104 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris.

K réponse : 3

Si, par exemple, un enfant est séparé de l'un de ses parents, s'il n'est pas scolarisé car il a un handicap, s'il subit des discriminations, s'il est maltraité... (que ce soit à la maison, à l'école ou ailleurs), il peut être aidé. En urgence, surtout s'il est maltraité, il peut téléphoner au 119 (numéro gratuit), parler à un adulte de confiance ou contacter une assistante sociale. Il peut aussi écrire à la Défenseure des enfants qui lui donnera des conseils et le défendra.

L réponse : 2

La plupart des pays d'Europe ont créé un Défenseur des enfants, comme la Norvège, la Suède, le Royaume Uni, etc. C'est important car le Défenseur des enfants peut défendre les enfants qui lui écrivent mais aussi surveiller que toutes les lois qui sont votées respectent la CIDE.